

La région met fin au programme de réinsertion pour jeunes en grande difficulté

14 associations de la région ont appris, presque par hasard, que leur formation de réinsertion auprès de jeunes déscolarisés ou sous main de justice, ne sera pas reconduite au 1er janvier par la région. Une annonce qui met des dizaines de jeunes et de formateurs sur le carreau et interroge les choix de la nouvelle majorité en termes de sécurité.



Par Lisa Castelly, le 22 décembre 2016

Lien : <https://marsactu.fr/la-region-coupe-les-vivres-aux-associations-de-reinsertion-judiciaire/>

Comme tous les établissements de formation, l'atelier de l'association Appel d'aire va fermer ses portes pour Noël. Lorsqu'elles rouvriront début janvier, plus rien ne sera comme avant. L'association accompagne depuis 20 ans des jeunes déscolarisés ou suivis par la justice, en aménagement de peine par exemple, pour les remettre sur le chemin de la vie sociale et professionnelle.

Dans une pièce, une structure d'ULM en bois et métal témoigne des projets ambitieux menés ici. De l'autre côté du mur, c'est un bungalow autonome énergétiquement et à visée humanitaire, encore en construction, mais déjà primé récemment par la métropole, qui impressionne les visiteurs. À travers des projets de bois et de métal, Appel d'aire remobilise ses stagiaires en décrochage scolaire et social. La formation financée par la région et le ministère de la Justice va pourtant brusquement s'arrêter le 31 décembre, sans que les associations n'aient reçu, affirment-elles, de courrier officiel pour le leur indiquer. Comme l'a écrit *la Provence*, le conseil régional n'a pas renouvelé le dispositif dont elle et 13 autres associations bénéficient pour accompagner près de 450 personnes en PACA. Alors dans l'atelier, ce mercredi, de nombreux jeunes, éducateurs et soutiens sont sous le choc.

« Si on m'enlève ça, je ne peux plus rien faire »

Les bénéficiaires ont entre 16 et 25 ans et suivent une formation pour une durée définie avec les formateurs. Leur activité est supervisée par la mission locale qui renouvelle leur contrat à intervalles réguliers. Bien que leur cursus ne donne pas suite à un diplôme, ils sont considérés comme stagiaires de la formation professionnelle et perçoivent donc une indemnisation mensuelle d'environ 350 euros pour les majeurs. Si le dispositif n'est pas reconduit dans 10 jours, ils n'y auront plus droit et devraient être redirigés vers d'autres structures de formation professionnelle « classiques ».

« Je ne peux pas attendre qu'ils (la région, ndlr) réfléchissent à une autre formation. Je viens de sortir de prison : pour ma famille, pour moi, ce n'est pas possible de faire sans, lâche d'une voix tremblante Bryan, un des stagiaires. Mon sentiment c'est qu'ils ne veulent pas qu'on se réinsère. Ceux qui sont en prison aujourd'hui ne pourront plus avoir droit à ça pour leur sortie ». Un autre stagiaire poursuit : « Je n'ai pas de papiers. Ces 350 euros me permettent de vivre, de manger, de payer les transports. Je n'ai pas le droit de travailler, si on m'enlève ça, je ne peux plus rien faire ». Passés par la prison ou des foyers spécialisés, avec ou sans papiers, les profils de ces jeunes demandent tous des suivis individualisés. Mais ceux qui prennent la parole le font dignement, sans rien cacher, pas même les larmes. Cette formation, intermédiaire entre « leur expérience malheureuse et une nouvelle vie », dixit François Boscher, le président de l'association, semble être pour tous la branche à laquelle ils ont pu, enfin, se raccrocher.

Venue avec des camarades représenter une autre structure proposant ces ETAPS, Mainouna s'exprime à son tour, et sans s'embarrasser de la réalité crue. « Vous imaginez, une fille qui n'a pas le choix, ce qu'elle peut faire pour avoir de l'argent ? Des conneries, encore. Ça va être dur ». La jeune femme a 20 ans et elle n'a pas non plus la nationalité française. Elle travaille dans la cuisine du restaurant du Grand pin à Mazargues, qui fonctionne sur le même principe qu'Appel d'aire, en mettant ses stagiaires dans une situation professionnelle. « J'ai fait plusieurs formations avant, mais le fait que celle-ci soit rémunérée m'a reboostée. Avant, je n'arrivais pas à me lever le matin », confie celle qui semble s'épanouir dans sa nouvelle activité.

C'est en lisant la nouvelle convention entre le ministère de la Justice et la région, qui cadre les actions de réinsertion, que les associations ont observé la disparition de la mission. Quand dans la convention 2013-2016, il était question de « premiers pas vers un parcours d'insertion », la nouvelle mouture change de cap. « La région réservera un soutien aux actions permettant d'une part un accompagnement vers l'emploi en sortie de détention et d'autre part la mise en place de parcours d'insertion/emploi individualisés et personnalisés », est-il écrit. Fini les parcours intermédiaires entre l'incarcération et la formation professionnelle, les bénéficiaires seront redirigés vers les parcours classiques. « Ils veulent seulement du coaching en plus d'une formation classique, en CFA ou autre », comprend Julien Acquaviva, directeur d'Appel d'aire.

Dans une lettre à la région, plusieurs associations concernées ont résumé en quatre points leurs principales inquiétudes. Elles concernent d'abord l'avenir et le statut juridique des stagiaires à partir du 1er janvier, mais aussi ceux des structures qui les accueillent. Une association comme Appel d'aire, dont l'ETAPS est quasiment l'unique activité, va devoir déposer le bilan et procéder au licenciement économique de ses trois salariés. « Mais un licenciement économique implique une période de préavis, qu'allons-nous faire pendant ces deux, trois mois, alors que notre activité aura disparu ?, s'interroge Julien Acquaviva. Une cinquantaine de formateurs dans la région pourraient perdre leur emploi. » »

La région veut des formations plus efficaces

« Les organismes de formation qui réalisent leur chiffre d'affaires en concevant une offre de formation pourront naturellement répondre aux appels d'offre de la région en 2017 avec pour la collectivité une seule exigence : efficacité dans la réinsertion et dans le retour à l'emploi », rétorque la région dans un courriel adressé à Marsactu.

Ce qui est reproché aux dispositifs jusqu'ici en cours au sein des ETAPS Justice, c'est bien le manque de résultats dans l'accès à l'emploi. « Sur la période 2014-2015, le bilan est sans appel : sur 500 jeunes entrés en formation, moins de la moitié était sous main de justice, et seuls 174 sont allés jusqu'au bout de leur formation ; 24 seulement ont poursuivi un parcours de formation, à peine 11 sont aujourd'hui en emploi, soit 2,2 %. Ce n'est pas sérieux ! », écrit un porte-parole. Lors de ses vœux 2016, Christian Estrosi, président de la région avait fixé une règle stricte : « Je veux imposer un objectif de retour à l'emploi de 70 % et si les objectifs ne sont pas atteints, les financements seront diminués voire supprimés. Il n'y a que ceux qui se montreront efficaces et utiles qui continueront à être accompagnés. » Elle semble aujourd'hui appliquée sans discernement.

« Ils intègrent des codes qui ne sont pas les leurs, ce sont de sacrées victoires sociales »

Cette grille de lecture fait enrager les associations. « On leur propose d'avoir une utilité sociale, on ne fait pas semblant, ils sont en situation réelle. Mais le but n'est pas qu'ils deviennent cuisiniers ou serveurs, mais qu'ils sachent ce qu'est un métier », précise Françoise Michel, responsable du restaurant le Grand pin. « Avec un public déscolarisé, dont certains sont illettrés, voire analphabètes, avec des problématiques lourdes, on ne peut pas demander le retour à l'emploi du premier coup », renchérit Julien Acquaviva, qui rappelle que son association ne décerne pas de diplôme mais consiste plutôt à accompagner vers la formation professionnelle. « Nos réussites sont ailleurs, poursuit-il, on a 80% d'assiduité, deux fois plus qu'en lycée professionnel. Sur la ponctualité, les améliorations au fur et à mesure du parcours sont franches et nettes, comme sur la politesse, sur le respect. On a des jeunes qui pour certains n'ont vu personne pendant deux ans, enfermés. Pour serrer une main, ça peut leur prendre des mois. Ils intègrent des codes qui ne sont pas les leurs, ce sont de sacrées victoires sociales ».

Le principe du dispositif ETAPS est de fonctionner en partenariat. Dans le cas des ETAPS « justice », les

associations collaborent avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la prison des Baumettes et avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Des partenaires qui n'hésitent pas à afficher leur satisfaction devant ce partenariat vieux de près de vingt ans. « *Ce dispositif remplit sa mission, le public retrouve au sein de ces petites structures un chemin de vie. Notre évaluation en est positive : les gens qui travaillent à ces ETAPS ont développé de vraies compétences dans l'accueil de ces publics* », commente Franck Baldi de la direction interrégionale de la PJJ du Sud-Est. Il assure qu'il sera attentif « *à ce que la région garantisse qu'on propose à ces publics des dispositifs qui sont tenables* ». Tout en affirmant sa confiance dans son partenaire : « *On ne peut pas présumer des futurs processus qui seront mis en place par la région.* »

« Des fichés S vont se retrouver seuls, dans la nature »

Ancienne vice-présidente chargée de la solidarité, de la prévention et de la sécurité du temps de la majorité socialiste, Gaëlle Lenfant n'est pas si optimiste sur un possible retour des ETAPS sous une nouvelle forme. « *J'en ai mal au ventre* », concède-t-elle, dénonçant « *une erreur politique majeure* ». « *Parmi ces jeunes là, ce que Christian Estrosi ignore peut-être, c'est qu'il y a des fichés S, avance-t-elle. Ils sont suivis au quotidien, entourés par des gens compétents. Avec la fin des ETAPS ils vont se retrouver seuls, dans la nature. Que Christian Estrosi mette fin sous prétexte d'économies à un dispositif qui a fait ses preuves ne m'aurait pas étonnée, mais il prouve là que tous ses discours sur la sécurité ne sont que de la pub et qu'il n'y a rien derrière.* »

Mises devant le fait accompli, les structures vont passer la trêve des confiseurs à rechercher une manière de recevoir leur stagiaires malgré tout à la rentrée. En attendant de trouver de nouvelles sources de financements, Appel d'aire réfléchit à demander aux jeunes d'adhérer à l'association pour pouvoir continuer leurs projets à l'atelier en étant couverts par l'assurance. Mais la fin de la rémunération risque de pousser la plupart des stagiaires vers d'autres horizons. « *Vous êtes les bienvenus en janvier. Si vous le pouvez, si vous le souhaitez, venez* », a conclu Julien Acquaviva face aux jeunes toujours sonnés d'être poussés hors de cet endroit où ils disent avoir repris de la confiance et le goût du travail. En montrant de la main l'ULM en cours de construction qui occupe une bonne partie de l'atelier, le président de l'association lance à toutes les personnes réunies : « *Cet ULM, au printemps, quoiqu'il arrive, il volera !* ».

Bonus : la réalisation de l'ULM par les stagiaires d'Appel d'aire fait l'objet d'une mini-série, en voici la bande-annonce :

Ce document n'est disponible que sur la version online de l'article.